



**AVIS DE SELECTION D'UN AUDITEUR EXTERNE
DU PROJET LATHEM_C-5-1.1- 44**

**« LABELS DE QUALITÉ ET TOURISME THÉMATIQUE: ACTIONS POUR LA
STRUCTURATION ET LA CROISSANCE DE RÉSEAUX DE PMES
TRANSFRONTALIERS »**

Dans le cadre du Programme Opérationnel Conjoint IEV de Coopération Transfrontalière Italie - Tunisie 2014-2020 adopté par la Commission Européenne **Décision N° C (2015) 9131**, le Projet **LATHEM_C-5-1.1- 44** a été approuvé pour un montant total de **1.395.917,62¹** Euros pour une période de 24 mois.

Le budget total des coûts directs éligibles des partenaires tunisiens pour toute la durée du projet est de **511.139,54 €** répartis comme suit :

- Partenaire 5 du projet : Office National du Tourisme – **ONT 143.650,31 €**
- Partenaire 6 du projet : Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement - **A.P.E.L 199.835,45 €**
- Partenaire 7 du projet : Tunisia Ecotourism – **101.715,06 €**
- Partenaire 8 du projet : Fédération interprofessionnelle du Tourisme Tunisien **65.938,72 €**

Les experts comptables et les cabinets d'expertise comptable désirant participer au présent avis, doivent obligatoirement faire partie de la liste annexée au présent avis. Ils sont invités à consulter les termes de référence qui décrivent les conditions générales et professionnelles d'admission ainsi que les modalités de soumission et la méthodologie de dépouillement des offres.

Le dossier de candidature doit être adressé au siège de l'A.P.E.L. dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionnée :

Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement – « A.P.E.L. »

46, Rue Abderahmène Ibn Aouf UV4-2091 Menzah VI – ARIANA (Tunisie)

« A NE PAS OUVRIR »

¹Correspondant à 90% de Contribution du Programme (ENI) et 10% de Co-financement.



Sélection d'un Auditeur Externe pour les partenaires tunisiens du projet

LATHEM_C-5-1.1- 44

(Le cachet du bureau d'ordre faisant foi)

Les soumissionnaires intéressés par cet avis sont invités à envoyer leurs offres par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre de l'A.P.E.L. contre décharge et ce, au plus tard 04/01/2023 à 15H.00, soit le dernier délai de réception des offres. Le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Toute offre parvenue après la date mentionnée sera rejetée.

Il est à noter que pour le programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020, les partenaires tunisiens d'un même projet doivent choisir un seul auditeur. De ce fait, l'auditeur retenu sera appelé à assurer les vérifications des dépenses engagées par l'Office National du Tourisme – **ONT**, l'Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement - **A.P.E.L.**, Tunisia Ecotourism et la Fédération Interprofessionnelle du Tourisme Tunisien et ce dans le cadre du **LATHEM_C-5-1.1- 44**.

Les honoraires de l'auditeur ne doivent en aucun cas dépasser le seuil de 3.5% du total des coûts directs éligibles inscrits au budget des partenaires.

Pour l'ONT € 5.027,76

Pour l'A.P.E.L. € 6.994,22

Pour Tunisia Ecotourism € 3.560,02

Pour la Fédération Interprofessionnelle du Tourisme Tunisien € 2.307,85

Le soumissionnaire retenu sera invité à signer un contrat de prestation de service avec chaque partenaire :

P.5 : l'Office National du Tourisme – **ONT**

P.6 : Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement- **A.P.E.L**

P.7 : Tunisia Ecotourism

P.8 : La Fédération Interprofessionnelle du Tourisme Tunisien

Documents joints :

- Liste des auditeurs potentiels des projets financés dans le cadre des programmes de coopération transfrontalière.
- Termes de référence pour la sélection d'un auditeur externe.

Le Président de l'Association A.P.E.L



Med Kamel Haj SASSI



Progetto cofinanziato dall'Unione Europea

Responsable du projet

Med Salah Mansouri



Repubblica tunisina

Regione Sicilia